

## Prix Action patrimoine 2025

### Règlements de participation

Depuis 1986, Action patrimoine décerne tous les deux ans des Prix soulignant des actions remarquables de préservation, de mise en valeur et de mobilisation dans le milieu du patrimoine bâti et des paysages culturels au Québec.

### Objectifs

L'attribution des Prix Action patrimoine poursuit les objectifs suivants :

- Reconnaître et promouvoir les initiatives et les actions menées en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti et paysager ;
- Accroître la sensibilité du public aux initiatives de conservation, de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti et paysager ;
- Offrir une visibilité à l'échelle nationale aux récipiendaires des certificats.

### Catégories

Voici les 4 catégories pour lesquelles vous pouvez soumettre une candidature :

Individu	Cette catégorie s'adresse aux individus, qui depuis plusieurs années, ont consacré leurs énergies et leur temps, assidûment et de façon exceptionnelle à la cause du patrimoine bâti et/ou des paysages culturels.
Sauvegarde	Cette catégorie s'adresse à un individu, une organisation ou un regroupement public ou privé qui a réalisé un projet de sauvegarde inspirant.
Sensibilisation	Cette catégorie s'adresse à un individu, une organisation ou un regroupement public ou privé qui a réalisé un projet de sensibilisation inspirant.
Mobilisation	Cette catégorie s'adresse à un individu, une organisation ou un regroupement public ou privé qui a orchestré une mobilisation importante et inspirante autour d'un projet.

### Admissibilité

Pour la catégorie « **Individu** », est admissible toute personne ayant contribué de manière significative à la protection et à la sauvegarde du patrimoine bâti et des paysages culturels. Le

candidat ou la candidate proposé(e) œuvre au Québec, de façon rémunérée ou bénévole, en dehors de la fonction publique. Les reconnaissances à titre posthume sont exclues.

Pour la catégorie « **Sauvegarde** », est admissible toute initiative ou réalisation ayant contribué de manière significative à la protection et à la sauvegarde du patrimoine bâti et des paysages culturels. Le projet proposé a été mené à son terme par un individu, une organisation ou un regroupement public ou privé (municipalité, association, regroupement de professionnels, etc.) entre janvier 2023 et février 2025. Le projet doit avoir été réalisé au Québec, quelle que soit son ampleur matérielle ou financière.

Pour la catégorie « **Sensibilisation** », est admissible toute initiative ou réalisation ayant contribué de manière significative à la sensibilisation ou à une meilleure diffusion des connaissances du patrimoine bâti et des paysages culturels. Le projet proposé a été mené à son terme par un individu, une organisation ou un regroupement public ou privé (municipalité, association, regroupement de professionnels, etc.) entre janvier 2023 et février 2025. Le projet doit avoir été réalisé au Québec, quelle que soit son ampleur matérielle ou financière.

Pour la catégorie « **Mobilisation** », est admissible toute initiative ou réalisation ayant contribué de manière significative à la mobilisation d'une communauté autour d'un projet rassembleur de sauvegarde ou de sensibilisation. Le projet proposé a été mené à son terme par un individu, une organisation ou un regroupement public ou privé (municipalité, association, regroupement de professionnels, etc.) entre janvier 2023 et février 2025. Le projet doit avoir été réalisé au Québec, quelle que soit son ampleur matérielle ou financière.

#### Formulaire de candidature

Avant de remplir le formulaire de candidature en ligne, vous aurez besoin de préparer les éléments suivants selon la catégorie choisie.

##### Individu

- Le **formulaire de candidature** dûment rempli sur le site Internet d'Action patrimoine ;
- Une **lettre de présentation en PDF** faisant ressortir le caractère exceptionnel de la contribution de la personne candidate à la cause du patrimoine bâti ou des paysages culturels ;
- Un **curriculum vitae en PDF** présentant l'implication et les réalisations de la personne candidate en matière de défense et de mise en valeur du patrimoine bâti ou des paysages culturels ;
- Un **document PDF** regroupant des photographies et/ou des documents d'appui (visuels ou autres) ;

- Une (ou plusieurs) **lettre d'appui en PDF** d'un organisme municipal, d'un conseil de la culture ou d'une société d'histoire ou du patrimoine.

#### Sauvegarde

- Le **formulaire de candidature** dûment rempli sur le site Internet d'Action patrimoine ;
- Une **description détaillée du projet en PDF** et plan d'implantation du bâtiment ou du site ;
- Une **lettre de présentation en PDF** (une page) expliquant le problème à l'origine de l'intervention et le caractère inspirant des solutions apportées et des résultats obtenus ;
- Un **document PDF** regroupant des photographies et/ou des documents d'appui (visuels ou autres) ;
- Une (ou plusieurs) **lettre d'appui en PDF** d'un organisme municipal, d'un conseil de la culture ou d'une société d'histoire ou du patrimoine.

#### Sensibilisation

- Le **formulaire de candidature** dûment rempli sur le site Internet d'Action patrimoine ;
- Une **description détaillée du projet en PDF** ;
- Une **lettre de présentation en PDF** (une page) expliquant le besoin à l'origine des actions de diffusion ou de sensibilisation et le caractère inspirant des solutions apportées et des résultats obtenus ;
- Un **document PDF** regroupant des photographies et/ou des documents d'appui (visuels ou autres) ;
- Une (ou plusieurs) **lettre d'appui en PDF** d'un organisme municipal, d'un conseil de la culture ou d'une société d'histoire ou du patrimoine.

#### Mobilisation

- Le **formulaire de candidature** dûment rempli sur le site Internet d'Action patrimoine ;
- Une **description détaillée du projet en PDF** ;
- Une **lettre de présentation en PDF** (une page) expliquant comment la mobilisation de la communauté a permis une sauvegarde ou une sensibilisation inspirante du projet ;
- Un **document PDF** regroupant des photographies et/ou des documents d'appui (visuels ou autres) ;
- Une (ou plusieurs) **lettre d'appui en PDF** d'un organisme municipal, d'un conseil de la culture ou d'une société d'histoire ou du patrimoine.

#### Le jury

Les prix des 4 catégories seront choisis parmi les candidatures conformes reçues et par un jury composé de 3 personnes actives dans le domaine du patrimoine, que ce soit en architecture, en

histoire, en histoire de l'art, en urbanisme, en architecture du paysage, en gestion culturelle, en muséologie, etc.

Les membres du jury ont pour tâche principale de sélectionner les candidatures lauréates. Leurs décisions sont sans appel. Le jury se réserve le droit de contacter la personne candidate et/ou la ou les personne(s) porteuse(s) du dépôt de candidature pour obtenir un complément d'information et/ou pour aller visiter le site. Le jury peut décider de ne pas décerner de prix ou de décerner deux prix dans une même catégorie. Les organisateurs du concours se réservent le droit de ne retenir aucune candidature et d'interrompre le concours en tout temps, à leur plus entière discrétion. Dans l'une ou l'autre de ces éventualités, les organisateurs ne pourront être tenus responsables des pertes, dommages ou préjudices qui pourraient en résulter.

#### Critères d'évaluation

Le jury analysera les candidatures conformes reçues et déterminera les candidatures lauréates selon les critères de base suivants :

- Conformité aux exigences demandées dans le formulaire de candidature ;
- Qualité de la demande, incluant les documents visuels et textuels soumis.

De plus, chaque catégorie a des critères spécifiques supplémentaires :

Individu	Reconnaissance de la personne auprès des pairs Action soutenue pendant plusieurs années Rayonnement et portée des actions de la personne candidate
Sauvegarde	Caractère exceptionnel du projet (en quoi se démarque-t-il ?) Exemplarité des solutions apportées Maîtrise des approches en conservation Avancement des connaissances
Sensibilisation	Caractère exceptionnel du projet (en quoi se démarque-t-il ?) Créativité des activités et des actions proposées Caractère innovant et inspirant des outils de diffusion Rayonnement du projet et des retombées
Mobilisation	Concertation et engagement avec le milieu Retombées sur le milieu Rayonnement du projet dans la communauté

#### Remise des Prix

Les noms des lauréat(e)s seront dévoilés après le Sommet d'Action patrimoine, qui se tiendra le **18 septembre 2025** à Québec. Les lauréat(e)s devront être disponibles pour l'occasion.

#### Dépôt des candidatures

Les personnes, groupes ou organismes souhaitant soumettre un dossier de candidature doivent remplir le formulaire d'inscription. Tous les détails relatifs au concours sont disponibles sur le site Internet d'Action patrimoine : [actionpatrimoine.ca](http://actionpatrimoine.ca).

Pour toute information, communiquez avec Action patrimoine, au 418 647-4347, poste 200 ou en écrivant à [prix@actionpatrimoine.ca](mailto:prix@actionpatrimoine.ca).

Les candidatures sont acceptées jusqu'au **vendredi 30 mai 2025 à 16 h 30**.